TECHNICAL SHEET
Cailleau Herboristerie

CHASTE TREE fruit

GAT11 Nom latin : Vitex agnus castus
Famille : Verbénacées



DESCRIPTION

Noms communs	GATTILIER fruit
Description plante	Vitex agnus-castus, appelé gattilier ou arbre au poivre des moines, est un arbuste méditerranéen de la famille des Lamiaceae pouvant atteindre 2 à 4 mètres de hauteur. Il possède des feuilles palmées composées de 5 à 7 folioles lancéolées et produit en été des inflorescences en épis de petites fleurs violet à lilas. Les fruits sont de petites drupes globuleuses aromatiques.
Description référence	Fruits de Vitex agnus-castus séchés, constitués de petites drupes globuleuses entières ou légèrement fragmentées. Couleur dominante gris brun à brun noirâtre, avec présence de fruits sphériques mesurant généralement quelques millimètres de diamètre. Aspect sec, texture dure et légèrement rugueuse, odeur aromatique caractéristique, légèrement épicée rappelant le poivre.

QUALITÉ

Composition	100% GATTILIER fruit

Plan de contrôle analytique	- Contrôle botanique (macroscopique et organoleptique) - Microbiologie selon la catégorie A ou C de la Pharmacopée Européenne - Contaminants (métaux lourds, HAP, mycotoxines, alcaloïdes) selon le règlement (UE) n°2023/915 - Pesticides selon le règlement le règlement (CE) n°396/2005

UTILISATION

Informations complémentaires	Nos produits sont 100 % purs et naturels, sans OGM, sans tests sur les animaux, exempts d'additifs d'origine animale, et conformes à un régime végétarien ou végétalien. Retrouvez l'ensemble de nos attestations et certificats qualité en ligne via le lien ci-dessous, directement accessible depuis notre site internet : https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/23-documents-qualite

INFORMATION

Conditionnement	Sachet kraft
Conservation	Date de Durabilité Minimale (DDM) : 5 ans Conserver à l'abri de la lumière directe, à une température inférieure ou égale à 20°C, à l'abri de l'humidité, à l'abri de tous les nuisibles potentiels, dans un récipient adéquat (kraft idéal).
Informations nutritionnelles	Conformément au Règlement (UE) n°1169/2011, les plantes et épices, en tant que produits non transformés ou simplement transformés (notamment séchés), sont exemptées de l'obligation d'étiquetage nutritionnel, sauf disposition spécifique contraire.

NOTIFICATION

Notification	Ce produit n'ayant pas fait l'objet d'analyses spécifiques pour une utilisation cosmétique, nous ne pouvons garantir son adéquation à cet usage. Il incombe également au client de vérifier que le produit est conforme aux exigences de son application dans tous les domaines d'activité. Nous vous invitons à consulter les bulletins d'analyses via ce lien ci-après : https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/11-bulletins